Compte-rendu du Conseil d'Administration du Collège Albert Camus

Du 07/11/2023

Le conseil d'administration s'est tenu sous la présidence de Monsieur Lhommeau-Retailleau, principal.

Étaient présents :

Mme Ancarno, principale adjointe, M. Kaminska, Gestionnaire, Mme Gace, Conseillère principale d'éducation,

Représentantes des personnels administratifs et techniques : Madame Pezavant, Mme Lehoult.

Représentants des personnels (7) : Mme Apakian, Mme Fratoni, M. Nghien, M. Midaven, , Mme Timotei, Mme Guillaume, Mme Sauron.

Représentants des parents d'élèves (7) : Mme Aline POISSON (PEEP), Mme FARGETON (API), M LACOURT (API),Mme HAUT-PITSOS (FCPE), Mme JOUNI-BOUHALI (FCPE), Mme PERES (API), Mme RIVOAL (APJ)

Représentants d'élèves (2) : De Maublanc Léandre et Thomas Noa

Représentant de la mairie : M. Revillon

M. Nghien et M. Midaven sont désignés secrétaires de séance.

La séance est ouverte à 18h00 – Quorum atteint (23 présents)

1) Installation des membres du Conseil d'Administration et des instances

Présentation des membres des différentes instances du CA

2) Compte-rendu du C.A. du 21/09/23 (pour vote)

Abstention de De Maublanc Léandre et Thomas Noa n'ayant pas eu connaissance du compte-rendu du CA.

Adoption à 21 votes

3) Installation d'une commission permanente (pour vote)

La question posée : « Souhaitez-vous la création d'une commission permanente ?

22 votes CONTRE

Il n'y aura donc pas de commission permanente comme les deux dernières années.

4) Délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle et pluriannuelle (pour vote)

Adoption à l'unanimité dans les deux cas (marchés à incidence financière annuelle et pluriannuelle)

5) Délégation de signature pour des actes à caractères non financiers, à madame la principale-adjointe (pour vote)

Adoption à l'unanimité

6) Information sur les IMP 23-24

Pour des professeurs qui assurent des missions particulières. L'établissement dispose de 11 IMP fractionnables (1IMP = 1HSA/semaine).
La répartition a été validée par un conseil pédagogique.

IMP - Indemnités pour Missions Particulières

Dotation IMP 23-24 11

Missions particulières		
IMP	Référents numérique	2
IMP	Référents culture	1
IMP	Devoirs Faits	1
IMP	Liaison CM2/6ème	0,5
IMP	Pearltrees	0,25
IMP	EBEP	1
IMP	Phare	0,5

coordo discipline		
IMP	lettres	0,25
IMP	maths	0,25
IMP	HG	0,25
IMP	Anglais	0,25
IMP	Espagnol	0,25
IMP	SVT	0,25
IMP	Phys	0,25
IMP	Technologie	1
IMP	EPS	2

7) Information sur la répartition PACTE 23-24

Nouveauté de l'année, pour revaloriser certaines missions des professeurs. Pour information, voici la répartition de la dotation :

PACTE		
Dotation PACTE 23-24		52

PACTE	Remplacements de Courte Durée	19
PACTE	Devoirs Faits	17
PACTE	Stages de réussite	3
PACTE	Découverte des métiers	1
PACTE	Elèves à Besoins Particuliers	1
PACTE	Coordination de projets	3
		45

8) Présentation du protocole de remplacement courte durée

Les remplacements d'une durée supérieure à 15 jours sont de la responsabilité du rectorat. L'établissement organise les remplacements d'une durée inférieure à 15 jours. Le protocole de RCD mis en place permettra de couvrir une partie des absences (93 heures ont été ainsi remplacées depuis la rentrée).

Le remplacement ne se fait pas forcément sur la matière et pas forcément un enseignant de la classe.
Rappel des types d'absences possibles : convenance personnelle, statutaire de droit, pour jour de grève.
Pour une part de pacte en remplacement de courte durée, un forfait de 18h est annualisé.

Adoption à l'unanimité

9) Participation des familles et participation du F.S.E. pour les sorties scolaires (pour vote)

Les sorties scolaires seront prises en charge par le FSE à hauteur de 5 euros par élève (coût de la sortie et coût du transport) - dans la limite des fonds disponibles. Le coût restant sera à la charge des familles. Les recettes du FSE proviennent des dons des familles en début d'année, des ventes de photos et de chocolat.

Adoption à l'unanimité

10) Tarifs 2024 (manuels –carte collégien –livres –prix de valeur usuelle de l'objet–clefs et émetteurs, prix du neuf) (pour vote)

Objet	tarifs	vote
Manuels	20 €	Adoption à l'unanimité
Livres CDI dégradé ou non rendu	Prix du neuf	Adoption à l'unanimité
Carte collégien (dégradation ou perte)	5 €	22 votes POUR 1 abstention
Dégradations dans le collège	Prix du neuf	Adoption à l'unanimité
Clefs et émetteurs	Prix du neuf	Adoption à l'unanimité

11) Projet d'établissement 2023 - 2027 (pour vote)

Présentation du projet d'établissement. Voir projet d'établissement présent sur le site du collège.

Adoption à l'unanimité

12) Récompenses au conseil de classe (pour vote)

Le constat a été fait que les parents et les élèves étaient trop centrés sur les récompenses au moment du conseil de classe. Des groupes de travail ont été mis en place et proposent les solutions suivantes :

DÉROULÉ DU CONSEIL DE CLASSE

- Débat sur le trimestre de l'élève avant que le bulletin ne soit projeté ;
- Proposition de la synthèse générale par le professeur principal et étayage en fonction des échanges des membres du conseil ;
- Conseils donnés par l'équipe pour améliorer ses résultats ;
- Cohérence des remarques sur le bulletin avec les remarques sur Pronote
- Documents distribués :
  - Tableau de notes distribué aux membres ne faisant pas figurer la moyenne générale ;
  - Mettre un ordinateur à disposition des parents pour pouvoir consulter les remarques.
- Le conseil de classe est souverain dans ses décisions.

RÉCOMPENSES DU CONSEIL DE CLASSE

TABLEAU D'EXCELLENCE

Résultats : excellents et homogènes

Comportement : exemplaire, aucune remarque sur le bulletin (dont remarque vie scolaire)

TABLEAU D'HONNEUR

Résultats : très bons

Comportement : pas plus de deux remarques sur le bulletin (dont remarque vie scolaire) (bavardages, concentration, devoir non-rendu...) et aucune remarque rédhibitoire (insolence, refus de travail...) pas de retards répétés, pas d'absences injustifiées. Pas d'incidents dans le trimestre ou semestre

ÉLÈVE MÉRITANT

Résultats : sans objet

Comportement : bon comportement, efforts, attitude volontaire, progrès

Ne pas avoir de récompense particulière n'est pas une punition. Les notes et les remarques dans chaque remarque sont là pour valoriser le travail fait. Les récompenses sont une distinction spécifique qui ne doit pas effacer les résultats et le contenu du bulletin !

ALERTES DU CONSEIL DE CLASSE

MISE EN GARDE POUR LE TRAVAIL

Résultats : faibles ou en-dessous de ses capacités

Comportement : L'élève ne fait pas son travail personnel régulièrement, ne rend pas des devoirs maison ou refuse de travailler en classe.

MISE EN GARDE POUR LA CONDUITE

Résultats : sans objet

Comportement : l'élève cumule les remarques sur le comportement sur le bulletin ou sur Pronote.

MISE EN GARDE POUR L'ASSIDUITÉ

Résultats : sans objet

Comportement : l'élève cumule les absences ou les retards non-justifiés (plus de 3 dans le trimestre, plus de 5 dans le semestre, dans chaque catégorie)

Une mise en garde enlève automatiquement la possibilité d'une récompense.

Les mises en garde sont cumulables.

Vote pour la mise en œuvre de ces nouvelles récompenses :

Adoption à l'unanimité

13) Conventions (pour vote)

- Convention d'utilisation du programme environnement numérique des collèges par les collèges publics des Hauts-de-Seine.

Adoption à l'unanimité

- Convention Équipements sportifs

Augmentation du tarif de la piscine et du gymnase (modification au niveau du tarif : 5%)

61,43 € pour la piscine

13,56 € de l'heure pour le gymnase

Adoption à l'unanimité

- Convention Collège au cinéma

Action coordonnée par Mme Sauron : 3 classes de 6e vont participer cette année à ce dispositif. Cela permet aux élèves de découvrir 3 films et de les voir gratuitement. Le collège participe à hauteur de 250 €. La salle Renoir met à disposition les équipements et du personnel pour assurer ces séances.

Adoption à l'unanimité

- Convention Energie Jeunes

Le collège a bénéficié d'un Service civique l'an dernier pour l'aide aux devoirs.

Autorisation au chef d'établissement pour signer une convention avec l'association

Adoption à l'unanimité

- Convention médiation

Adoption à l'unanimité

- Convention atelier chant

Renouvellement pour une année. Intervention de Mme BAOU Myriam sur des séances le lundi avec 3 temps forts : Noël, midi des talents et un spectacle de fin d'année.

Prise en charge financière par la FSE (1370 euros) et le collège 1040 euros

Adoption à l'unanimité

- Convention exposition «Paris, un centenaire olympique»

Adoption à l'unanimité

14) Financement des voyages scolaires (pour vote) :

· Voyage en Suisse

Ce voyage concerne la classe de 3eD. Il est organisé par Monsieur Delepine
Séjour du 23 au 25 avril /
Coût total du voyage : 15 392 €

Soit 457 euros par élève

Vote pour un montant maximal de 457,36 euros par famille

Adoption à l'unanimité

· Voyage en Lozère

Pour deux classes de 5ème (thème autour du volcanisme et de la découverte de la nature) pour travailler autour du volcanisme). Séjour début juin.

Coût total du voyage par élève : 387 €

Adoption à l'unanimité

15) DBM pour vote

L'année de 6ème a été réformée (suppression de la technologie). Ce sont les enseignants de SVT et de physique chimie qui sont en charge de ce niveau sur la partie sciences expérimentales. Il y a donc un besoin d'équipement de la salle de sciences (salle 003)

Prélèvement de 10 000 € sur les fonds de réserve.

Achat d'équipement en sciences, couvrir la ligne de dépense au CDI, achat de papier, et des photocopies.

Adoption à l'unanimité

16) Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 19h44